

## Calendrier vaccinal des nourrissons et COVID-19

Communiqué de l'Académie nationale de Médecine

28 avril 2020

Onze vaccins ont été rendus obligatoires pour les enfants nés à partir du 11 janvier 2018. Cette mesure a nettement amélioré la couverture vaccinale des nourrissons en 2019, en particulier contre l'hépatite B et contre les méningites, réduisant significativement l'incidence des infections invasives à méningocoque C chez le jeune nourrisson.

L'extension de la pandémie Covid-19 en France a interrompu cette évolution bénéfique. De nombreux parents ont annulé les rendez-vous de vaccination pour leurs nourrissons ainsi que pour leurs enfants plus âgés. La crainte de la contagion dans les salles d'attente, les doutes sur les effets de la vaccination sur l'immunité en période pandémique, puis le confinement, ont entraîné une forte diminution des vaccinations, principalement chez les nourrissons.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2020, la Haute Autorité de Santé a émis un avis pour que le calendrier vaccinal ne soit pas retardé. Le rapport d'EPI-PHARE sur l'usage des médicaments de ville en période de Covid-19 révèle que les vaccins penta et hexavalents destinés au nourrisson ont subi une baisse de 23% et que les délivrances des vaccins ROR et HPV ont chuté de 50 à 70 % pendant les deux dernières semaines de mars 2020 <sup>1</sup>.

**Cette situation ne peut perdurer.** Les nourrissons doivent impérativement être vaccinés dès le 2<sup>ème</sup> mois, afin d'acquérir le plus tôt possible une protection efficace contre des maladies fréquentes et graves à cet âge, en particulier la coqueluche et les infections bactériennes invasives (septicémies et méningites) à *Haemophilus influenzae b*, à méningocoque et à pneumocoque.

Tout retard d'application du calendrier vaccinal expose :

- chaque nourrisson au risque de contracter ces graves maladies du fait d'un retard dans l'acquisition d'une protection vaccinale individuelle ;
- l'ensemble de la population infantile au risque d'une recrudescence épidémique de rougeole et d'infections bactériennes invasives par diminution des couvertures vaccinales et de la protection collective qu'elles garantissent.

### Face à cette situation inquiétante, l'Académie nationale de médecine recommande :

- de reprendre le plus rapidement possible les consultations consacrées aux examens obligatoires avec vaccination des deux premières années de vie, en respectant les étapes prévues au calendrier vaccinal ;
- de rattraper au plus tôt les retards de vaccination des nourrissons qui ont été accumulés ;
- de ne jamais différer les rendez-vous de vaccination et d'organiser des plages de rendez-vous permettant de dissocier les consultations d'enfants malades et les examens systématiques pour vaccination ;
- de rassurer les parents sur le fait que les mesures barrière et l'hygiène sont assurées dans les cabinets et les PMI : salle d'attente aménagée, admission d'un seul parent par enfant, surfaces désinfectées, port de masques et usage de solutions hydro-alcooliques ;
- pour les enfants âgés de 5 ans et plus, de reporter les rendez-vous de vaccination à la fin du confinement, en maintenant les mêmes mesures barrière.

---

<sup>1</sup> EPI-PHARE. GIS ANSM-CNAM. Usage des médicaments de ville en France durant l'épidémie de Covid-19 - point de situation à la fin mars 2020. 17 avril 2020